

**RÉUNION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS
DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Relevé de conclusions de la réunion du 25 septembre 2007
à l'Aéroport de Toulouse-Blagnac
Présidée par M. REPESSÉ, Directeur des actions interministérielles de la Préfecture
de la Haute-Garonne.**

Étaient excusés :

Mmes TOUCHEFEU (Conseil Général) - LABAYEN (SNAM) – VEZIER (Conseil Général) - AUDRAS (Maison de quartier de Bagatelle).

MM SICARD (Mairie de Colomiers) – DE FALETANS (Mairie de Cornebarrieu) - GUITTET (Europe Airpost) - LELAIE et FONTA (AIRBUS) – FRENDO (ADEQVA) - BASSO-BERT (Comité de défense des coteaux de Pech-David) - SALAMBEHERE (DIREN) – PEYRON et DAVID (ADEME) - RAULT (DAC Sud) – LASNES (DDE) – VERNHES (A.T.B) – LLORCA (Mairie de Merville). PABON (Air France) - SUNE (V.A.C)

Étaient présents :

Pour les Collectivités locales :

Mmes MAUREL (Mairie d'Aussonne) – BATAILLÉ (Conseil Général) - CHARPENTEAU (Mairie de Ramonville Saint Agne) – CABROL (Mairie de Toulouse) - LEVEQUE FRADET (Conseil Régional)

MM. DUFETELLE et ESCALES (Mairie de Toulouse) – SUAUD (Conseil Régional) - DUPUY (Mairie de Mondonville) - BOUREAU (Mairie de Blagnac).

Pour les Associations :

Mmes BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) - SALOMÉ (CCNAAT) - RIMAILHO (Collectif des Arènes Romaines) – MM.ROBERT (ADQL) - WARZYNIAK (A.D.E.A).

Pour les Administrations :

Mme ORVAIN (Préfecture de la Haute-Garonne).
MM. SOULIÉ (DAC Sud) - FRAZZA (DDE).

Pour les professions aéronautiques

Mmes JULIA - BOY (A.T.B) – PALIES (Air France).
MM. de la MESLIÈRE - CABANIÉ(A.T.B).

➤ **Ordre du jour**

- 1) Présentation de la convention concernant l'abondement d'un fonds complémentaire d'aide par les collectivités territoriales
- 2) Point budgétaire
- 3) Validation des dossiers « travaux »
 - a) Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
 - b) Tableau des décisions modificatives travaux
- 4) Questions diverses

➤ **Pièces jointes :**

- 1) Présentation power point de la CCAR du 25/09/2007
- 2) Convention d'abondement d'un fonds complémentaire d'aide par les collectivités territoriales et son annexe financière
- 3) Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
- 4) Tableau des décisions modificatives travaux
- 5) Document du collectif contre les nuisances aériennes

Préambule

M. REPESSÉ ouvre la séance en présentant les excuses de M.CREZE qui n'a pu être présent aujourd'hui. Il procède à l'appel des membres de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains pour déterminer si le quorum est atteint.

13 personnes sont présentes sur 20 : **le quorum est atteint.**

En préambule, **Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes)** précise qu'elle valide le relevé de conclusion de la précédente séance et qu'elle espère pouvoir à nouveau apporter ses corrections au relevé de conclusion avant sa diffusion.

Mme JULIA (S.A.T.B) précise que suivant les préconisations du secrétaire général, pour le futur relevé de conclusion de la CCAR, tous les membres recevront par mail le document afin de pouvoir faire des remarques avant sa diffusion.

1/ Présentation de la convention concernant l'abondement d'un fonds complémentaire d'aide par les collectivités territoriales: (Cf. diapos N°3 & 4)

M. de la MESLIERE (S.A.T.B) rappelle le principe du fonds d'abondement et le mode de participation différencié des collectivités. Ce fonds sera disponible dès 2008 à hauteur de 2.4 M d'€ par an sur une période de 4 années. Le remboursement différé des avances remboursables s'effectuera à partir de 2016 jusqu'en 2022. Ce remboursement s'effectuera

Société AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 148 000 €
RCS Toulouse B 493 292 403

Siège social :
Bât La Passerelle
BP 90 103
31 703 BLAGNAC Cedex

sur la TNSA. Dans l'hypothèse d'une TNSA constante autour de 3.5 M€, ceci permettra d'atteindre l'objectif des 75 M d'€ pour insonoriser les logements à l'horizon 2028.

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) distribue un document rédigé par le CCNAAT et demande qu'il soit annexé au présent relevé de conclusions et diffusé sur le site internet de l'aéroport, selon l'accord obtenu de Mr CREZE lors de la précédente commission. Ce document sera donc intégré à la fin du présent compte-rendu.

Mme SALOMÉ (CCNAAT) présente le document de 4 pages ainsi rédigé et insiste sur les limites de l'insonorisation quand les fenêtres sont ouvertes, rappelle que les 75 M d'€ ne sont pas suffisants car l'insonorisation des établissements sanitaires et sociaux ainsi que des écoles, des crèches qui sont pourtant prévus dans la loi, n'est pas comptabilisée. Ces travaux ont été estimés par la SATB en CCAR précédente à 100 M€ supplémentaire qui seront nécessaires pour traiter ces établissements. Elle souligne donc (page 3 du document) que les travaux ne seront pas du tout achevés quand il faudra commencer à rembourser les avances, et qu'il manquera toujours 124 millions d'euros en 2022 ! Elle rappelle également que le rapport de l'ACNUSA mentionne, un délai moyen pour envoyer l'accord de diagnostic sur Toulouse de 300 jours en 2006, plaçant l'aéroport de Toulouse-Blagnac en dernière position.

Mme JULIA (A.T.B) précise que ce délai est entièrement lié au budget. Elle explique également que pour l'année 2007, l'augmentation du budget a permis de résorber entièrement la liste d'attente.

M. de la MESLIERE (A.T.B) ajoute que l'aéroport ne peut dépenser que ce dont il dispose. Il tient particulièrement à remercier toutes les collectivités locales pour leur participation à la création du fonds qui est très positive pour tous les riverains.

M. SUAUD (CONSEIL RÉGIONAL) fait un rappel sur la réflexion du Conseil Régional pour arriver à cette convention pour la création du fonds complémentaire. Le constat d'une attente trop importante pour les riverains a été fait. Dans un premier temps, la participation sous forme d'une subvention a été imaginée. Puis afin de concilier la prise en compte plus rapide des demandes des riverains et le principe pollueur-payeur, c'est le principe de l'avance remboursable qui a été retenu. Par ailleurs, sur les montants annuels engagés, les études ont montré que si le fonds était trop important, les entreprises régionales auraient des difficultés à suivre pour réaliser les travaux. Le plus important est bien de donner un « coup d'accélérateur » à l'insonorisation du logement des riverains de l'aéroport et il considère qu'il faut donner acte à tous les partenaires de cet effort louable.

Mme BEER-DEMANDER (Comité Fontaine-Lestang-Arènes) pense que le système actuel sur lequel est basé la TNSA n'est pas optimum. En effet, elle propose que ce soit le pollueur qui paie pour les nuisances qu'il engendre et donc de lever une taxe par passager d'un montant de 3 € (cf contribution ci-jointe page 3) pour financer un programme complet d'insonorisation complet sur 10 ans.

Mme SALOMÉ (CCNAAT) propose avant tout de diminuer les nuisances en particulier en interdisant les vols de nuits. Elle indique que pour la période de janvier à juin 2007, l'augmentation de ces vols est de 15% par rapport à la même période en 2006.

M. de la MESLIERE (A.T.B) explique que c'est l'État qui fixe les règles de calcul de la TNSA. Il précise que c'est donc au niveau national et non local que ce sujet doit être abordé.

M. DUFETELLE (Mairie de Toulouse) précise qu'en quelques années des améliorations ont été apportées au système. Aujourd'hui, il se réjouit de l'avancée importante apportée

par la création de ce fonds. Cela ne préjuge pas de l'avenir et d'éventuelles évolutions supplémentaires de la réglementation. Cependant il est important de s'inscrire aussi dans le présent et d'agir dès maintenant.

M. BOURREAU (Mairie de Blagnac) et **Mme MAUREL (Mairie d'Aussonne)** expriment leur accord avec les propos tenus et insistent sur l'engagement de chacun dans cette opération.

M. BOURREAU (Mairie de Blagnac) demande si le taux de recouvrement de la TNSA a été amélioré par rapport à l'année 2006.

Mme JULIA (A.T.B) explique que les rentrées d'argent sont de plus en plus régulières. Et que les services de la DGAC ont mis en place les moyens adaptés à cette mission. Elle propose qu'un point soit fait en fin d'année à ce sujet.

M. SOULIE (DAC SUD) précise qu'à sa connaissance le taux de recouvrement est aujourd'hui autour de 95 %.

M. REPESSÉ propose de passer au vote sur l'avis à donner sur le projet de convention pour l'abondement du fonds complémentaire et procède à l'appel des membres titulaires et à défaut de leur suppléant.

Collège des collectivités territoriales	Votes
Mme Claude TOUCHEFEU, représentant le CONSEIL GENERAL	Absente
M. Thierry SUAUD représentant le CONSEIL REGIONAL	favorable
Mme Lysiane MAUREL représentant la Mairie d'AUSSONNE	favorable
Mme Martine CHARPENTEAU représentant la Mairie de Ramonville St Agne	favorable
M. Philippe DUFETELLE représentant la Mairie de Toulouse	favorable
Associations de riverains	Votes
M. Jean-Claude ROBERT représentant A.D.Q.L. (Lardenne)	favorable
Mme Odile SALOME représentant le C.C.N.A.A.T.	défavorable
Mme Andrée RIMAILHO représentant le Collectif Arènes Romaines	défavorable
Mme Chantal BEER-DEMANDER représentant le Comité Fontaine Lestang	défavorable
S.N.A.M. (Merville)	Absent

Professions aéronautiques	Votes
Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien	Absent
Syndicat C.G.C.	Absent
Airbus Industrie	Absent
Mme Delphine PALIES représentant Air France Toulouse	favorable
Monsieur Alain de la MESLIERE représentant la Société Aéroport Toulouse Blagnac.	favorable
<u>Administration</u>	<u>Vote</u>
Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées Préfet de la Haute-Garonne (représenté par M. REPESSÉ)	favorable
Représentant du DDE	favorable
Représentant de la DAC Sud	favorable
Représentant du DIREN	Absent
Représentant de l' ADEME	Absent

- 10 voix favorables contre 3 défavorables

C'est donc un avis favorable de la CCAR dont est assortie la convention pour l'abondement d'un fonds complémentaire d'aide à l'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

2/ Point budgétaire: (Cf. diapos N°5 & 6)

Mme JULIA (A.T.B) fait un récapitulatif sur le budget disponible pour cette CCAR :

Recettes	: 3,40 M d'€ (report 2006 + 2007 + récupération sur copropriété)
Dépenses	: 2,55 M d'€
Total disponible	: 0,85 M d'€

3/ Validation des dossiers travaux: (Cf. diapos N°8 & 9)

Mme JULIA (A.T.B) présente le tableau des dossiers en attente de travaux (ou décision modificative) pour un montant total de 862 076 €, auquel il faut ajouter le montant de 34 155 € pour les diagnostics.
Le budget manquant est de 0,1 M d'€.

En conséquence, la totalité des dossiers en attente de travaux présentés à la présente CCAR ne peut pas être lancé. Il est donc proposé la validation de ces dossiers et leur lancement au fur et à mesure des entrées budgétaires.

Les membres de la Commission sont favorables au lancement de tous les travaux présentés ainsi qu'aux décisions modificatives.

4/ Questions diverses :

Mme JULIA (A.T.B) explique que faisant suite à l'augmentation de la TNSA, il n'existe plus de liste d'attente et que tous les dossiers sont traités au fil de l'eau. Elle précise également que suite au déblocage du fonds complémentaire, il faudra certainement être proactif dans l'information faite aux riverains pour recevoir un nombre de dossiers en adéquation avec les budgets maintenant disponibles. Ceci sera évoqué lors de la prochaine réunion. Un nouveau programme pluriannuel sera donc aussi proposé à la CCAR. L'enjeu va surtout porter sur des copropriétés privées pour lesquelles les démarches sont relativement lourdes et contraignantes. Elle propose de faire une présentation de ce type de dossiers lors de la prochaine séance.

Mme MAUREL (Mairie d'Aussonne) souhaite faire part de la difficulté sur sa commune apportée par le dernier PEB qui n'est pas en concordance avec le PGS. Effectivement, des logements se trouvent dans les zones du PEB mais ne font pas partie du PGS et réciproquement. C'est le cas en particulier dans les anciennes « cornes » du PGS. Elle demande si le PGS peut-être révisé pour qu'il y ait une corrélation avec le PEB.

M. SOULIÉ (DAC Sud) explique qu'à ce jour le PGS est plutôt favorable car les hypothèses de sa réalisation, en particulier sur le nombre de mouvements sont supérieures à la réalité de l'activité. Il précise que la révision du PGS n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour mais que si les distorsions s'avéraient trop importantes, il conviendrait de réviser le PGS.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. REPESSÉ** clôt la séance.

Pour le Préfet
Le Directeur des Actions
Interministérielles
Marc REPESSÉ